1. Rapport amiante

TAVILLON BOIS	**Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante** "Diagnostic avant travaux"
TAVILLON-BOIS & AMIANTE Hervé Schopfer Ch. De la Mosse 27 1660 Ch-d'Oex Tél: 026 .. .. Portable: 079 253 82 60 herve.schopfer@bluewin.ch	**RAPPORT N° : VD 2022 / No Camac 215 327** Dossier no: 541 Pages 25 / 25

Identification du bâtiment: Nom : Habitation Lieu: Chemin de la Corbaz 49 Propriétaires: Pascal Devaud Parcelle: 2808 / Cne de Ormont-Dessus	**Donneur d'ordre:** Nom: **Renato Carvalho** Adresse: Route Royale No 12 CH 1865 Les Diablerets
Contact: Renato Carvalho	Date de la demande: 17.03.2022

Etendue de la mission de diagnostic:

Bâtiment no d'assurance: ECA 1181
No Egid: 855 374

Mise à jour ou complément d'un diagnostic précédent: X Non ☐ Oui
Si oui, préciser les références du rapport initial:

Diagnostiqueur amiante: Nom: Schopfer Prénom Hervé Fonction: Expert amiante Visa:	**Rapport:** X Final ☐ Partiel Date d'émission: 01.07.2022 Visa de la direction:

Accompagnateur: x

Le présent diagnostic doit être dans l'immeuble pendant les travaux.
Le désamiantage doit se faire selon les normes en vigueur, ainsi que la mise à jour du dossier.

Un diagnostic après travaux peut-être exigé.

Laboratoire d'analyses : Analysis

Nom : Route de la Gare 54
Adresse : 2502 Bienne

2. Sommaire

Données administratives
1. Rapport amiante 1
2. Sommaire 2
3. Identification du rapport 3
Rapport de la visite
4. Remarques générales - Diagnostic 4
5. Réserve 5
Conclusions du rapport
6. Résultats Sea-Lab 6
7. Plan géographique 7
8. Conclusions du rapport 8
9. Annexes et fin 9

10. 10
Liste de matériaux ou installation susceptibles de contenir de l'Amiante
11. Tableau de repérage 11
12. Fiche MCA Eternit de toiture 12
13. Fiche MCA Mastic fenêtre 13
20. Fiche d'identification MCA Sous-Sol 14
21. Fiche d'identification MCA Rez-de Chaussée 15
22. Fiche d'identification MCA Rez-de Chaussée 16
23. Fiche d'identification MCA 1er étage 17
24. Fiche d'identification MCA 1er étage et Toiture 18

30 Plan et Croquis 19
31. Sous-Sol 20
32. Rez-De-Chaussée 21
33. 1er étage et toiture 22

40 PCB 23

50 Filière d'évacuation
51 Calcul des risques 24
52 Filière d'évacuation 25

3. Identification du rapport

Titre du rapport:	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante. "Diagnostique avant-travaux"
No d'identification du rapport	: A 11 / VD, version 1
Type de diagnostic:	"Diagnostique avant-travaux"
Expert en amiante ayant réalisé la mission :	Hervé SCHOPFER
Fonction:	Expert amiante
Visa:	
Laboratoire d'analyse:	Analysis
Date de l'émission:	01.07.2022
Accompagnateur:	-----
Donneur d'ordre:	Renato Carvalho
Adresse du donneur d'ordre:	Route Royale No 12 CH 1865 Les Diablerets
Bâtiment objet du repérage:	Habitation no d'assurance ECA 1181
Date de la construction:	1719
Adresse :	Chemin de la Corbaz No 49 1865 Les Diablerets
Propriétaire:	Pascal Devaud

Etendue de la mission du repérage: Tout le Bâtiment

Le repérage porte sur tous les matériaux et installations fixes susceptibles de contenir de l'amiante, faiblement agglomérés ou non, installés dans les parties du bâtiment affectées par les travaux. Ceux-ci comportent :

Ce rapport a été établi conformément au "Cahier des charges du diagnostic amiante" de l'Association Suisse des Consultants Amiante (ASCA), version 1.2 du 5 décembre 2011(entrée en vigueur le 1er juillet 2012 et corrigée le 19 décembre 2012).
L'évaluation du risque est déterminée selon le document FACH »Amiante dans les locaux »: détermination de l'urgence des mesures à prendre, version Juillet 2008.

4. Remarques générales – Diagnostic

I. La mission de diagnostic comprend:

1) L'inspection visuelle des composants de construction, afin d'y rechercher les différents matériaux et installations susceptibles de contenir de l'amiante.
2) Des sondages de type non destructif, permettant d'accéder visuellement aux produits et installations recherchés.
3) Le classement des matériaux et produits repérés selon leurs caractéristiques, en vue de réaliser un échantillonnage.
4) Des prélèvements pour déterminer par analyse, lorsque les connaissances de l'opérateur de repérage ne lui ont pas permis de conclure, la présence d'amiante dans des matériaux et produits susceptibles d'en contenir.
5) L'identification de l'état de conservation ou de dégradation des matériaux et produits contenant de l'amiante et l'éventuel risque lié à la présence d'amiante pour les occupants.

II. II. La date de la visite préalable et le nom de l'accompagnateur:

La visite s'est déroulée le 29 juin 2022
En présence de :

III. La date de la mission de repérage:

Les visites de repérages des matériaux et installations contenant de l'amiante ont eu lieu le: 29 juin 2022

IV. La liste des locaux visités:

L'habitation visitée est signalée sur les plans schématiques annexés (page 20 à 22)

V. Les écarts identifiés par rapport au cahier des charges:

Néant

VI. Les conditions observées, au moment du prélèvement, susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats d'analyse:

Rien à signaler

5. Réserves

I. Liste des locaux non visités :

Les locaux non visités sont signalés par une fiche et sur les plans.

II. Réserve : Aucune

Localisation: voir plan

III. Attention:

Les locaux faisant l'objet d'une réserve devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ces locaux avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

6. Résultats Analysis

analysis

N° commande : DFY-099
Date & lieu d'analyse : 30.06.22 | Biel-Bienne

Tavillon-bois et Amiante
Herve Schopfer
Chemin de la Mosse 27
1660 Château-d'Oex

Analyse d'amiante dans les matériaux

Les mésanges / les diablerets

30.06.2022

Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, accréditée selon ISO/CEI 17025 ont donné les résultats suivants :

No 12 / Colle de carrelage Salle de bain Rez
- Amiante non décelé

No 13 / Mastic de fenêtres Rez
- Amiante décelé (Chrysotile)

Analysis Lab SA | Bahnhofstrasse 54 | 2502 Biel/Bienne (CH)
+41 (0) 32 545 51 67 | info@analysislab.ch | www.analysislab.ch

7. Plan cadastral

Guichet cartographique cantonal

Informations dépourvues de foi publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap

1:250 Commune d'Ormont-Dessus Parcelle 2808 Date: 01.07.2022

8. Conclusion du rapport

I. Situation du bâtiment à la date du diagnostic.

☐ Aucun matériau ou installation susceptible de contenir de l'amiante n'a été repéré.

☐ Des flocages / des calorifugeages / des faux-plafonds sans amiante ont étés repérés.

☒ Il a été repéré des matériaux ou des installations susceptibles de contenir de l'amiante, pour lesquelles des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées. Ceux-ci sont considérés comme contenant de l'amiante par défaut. No 1 .

☐ Le diagnostic demandé ne concerne qu'une partie du bâtiment.

☐ Des locaux n'ont pas étés diagnostiqués, faute d'accessibilité.

☐ Il n'a pas été repéré des matériaux contenant de l'amiante faiblement agglomérés.

☒ Il a été repéré des flocages (F) / des calorifugeages (C) / des faux-plafonds (F-P) / d'autres matériaux faiblement agglomérés (FA) / des sols (SOL) / d'autres matériaux fortement agglomérés (NFA), contenant de l'amiante.

No 1 Eternit de toiture
No 3 Mastic de fenêtres

☐ Des locaux présentent une situation potentiellement dangereuse pour les occupants, selon les résultats des mesures de l'air (indiquer les résultats).

☐ Une nouvelle évaluation du risque et l'urgence d'assainir des matériaux contenant de l'amiante doit être effectuée au plus tard en (indiquer l'année).

☒ Les matériaux contenant de l'amiante MCA repérés doivent être signalés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes personnes devant intervenir sur ou à proximité des MCA (Directives CFST 6503 ch 5.5).

☐ Indiquer les locaux pour lesquels la situation est considérée comme potentiellement dangereuse pour les occupants. Sont également indiquées les mesures urgentes qui ont étés prises ou qui sont à prendre (mesures de concentration de fibres d'amiante dans l'air selon la norme VDI 3492, information au donneur ou aux autorités, évacuation, etc....) avec les dates et les délais.

9. Annexes et fin

Pas d'annexes

Il est important de lire le dossier.

D'informer les acteurs du Chantier sur la présence de l'amiante...

Et de respecter les normes en vigueur.

Nature des Travaux : Modifications intérieures et création d'une cave enterrée.

Remarque No 1 :

Les travaux doivent être réalisés par des personnes formées à la dépose d'amiante fortement aggloméré. (Concerne éléments en fibrociment)
(Chapitre 2.11 du cahier des charges de l'ASCA version 1.3.1 du 29 juin 2018).

Remarque No 2 :

En cas de découverte de matériaux douteux en avertir le diagnostiqueur

Exemple: des éternits en sous toiture

Des carrelages cachés.....etc.

11 Tableau de repérage

☒ 1 Eternit de toiture

☐ 2

☒ 3 Mastic de fenêtres

☐ 4

☐ 5

☐ 6

☒ 22 Colle a Carrelages sans amiante après test

☒ 22 Colle a Carrelages récente (Facture a dispo chez propriétaire)

12 MCA Eternit de toiture

Fiche d'identification MCA N°1 (CALCUL DU RISQUE SELON FACH)

DESCRIPTION DU MATERIAU ET EMPLACEMENT : Eternit de toiture		**Date du repérage:** 29/06/2022
N° Sondage 1	**Etage:** toit	**Local :** Toit

PRESENCE D'AMIANTE:	SUITE A ANALYSE DU LABORATOIRE		X SUITE A DECISION DE L'EXPERT
PRELEVEMENT:	X NON	Oui	N° de prélèvement : **Am par défaut**
TYPE DE MATERIAU : ☐FA (faiblement agglomeré) ☑NFA (fortement agglomeré)			**Quantité : 200m2 estimé**

1° ETAPE EVALUATION DU MATERIAU, RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés		évaluation
1a)Teneur en amiante degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3	
	Fortement aggloméré	1	1
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1	
	Intact, non endommagé	0	
	Vitrifié, confiné	-1	
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1	1
	Aucune influence extérieure	0	
TOTAL = EVALUATION GLOBALE DU MATERIAU			**2**

2° ETAPE EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX, RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE ET EXPOSITION

Type et fréquence d'utilisation des locaux	Emplacement du matériaux contenant de l'amiante			
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné	
Régulière, par des enfants des adolescents ou des sportifs	A	A	B	A
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C	
Occasionnelle ou rare	B	C	C	

3° ETAPE DETERMINATION DE L'URGENCE DES MESURES A PRENDRE

Evaluation matériau	Risque de libération d'amiante			
	A	B	C	
≤ 1	III	III	III	
2	II	II	II	II
3	I	II	II	
≥ 4	I	I	I	

DEGRE D'URGENCE	MESURES A PRENDRE	
I Ordonner l'assainissement	-Lancer immédiatement les travaux d'assainissement. -Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence. -Effectuer évent. des mesures de qualité d'air.	
II Recommander des mesures d'assainissement	-Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres trav. -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans. -Effectuer évent. des mesures de qualité d'air.	✓
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	-Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux. -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.	

Toute intervention sur le MCA doit être réalisée par une entreprise spécialisée respectant les prescriptions de la directive CFST N°6503 (déc.2008)

Tavillon bois et amiante

13 Fiche MCA Mastic fenêtres

Fiche d'identification MCA N°2 (CALCUL DU RISQUE SELON FACH)

DESCRIPTION DU MATERIAU ET EMPLACEMENT : Mastic fenêtre		**Date du repérage:** 29/06/2022
N° Sondage 3	**Etage:** Rez et 1er	**Locaux :** Voir plan

PRESENCE D'AMIANTE:	☑SUITE A ANALYSE DU LABORATOIRE		SUITE A DECISION DE L'EXPERT
PRELEVEMENT:	NON	☑OUI	**N° de prélèvement: No 13**
TYPE DE MATERIAU : ☐FA (faiblement agglomeré) ☑NFA (fortement agglomeré)			**Quantité : 12 fenêtres env.**

1° ETAPE EVALUATION DU MATERIAU, RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés		Évaluation
1a)Teneur en amiante degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3	
	Fortement aggloméré	1	1
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1	
	Intact, non endommagé	0	
	Vitrifié, confiné	-1	
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1	1
	Aucune influence extérieure	0	
TOTAL = EVALUATION GLOBALE DU MATERIAU			2

2° ETAPE EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX, RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE ET EXPOSITION

Type et fréquence d'utilisation des locaux	Emplacement du matériaux contenant de l'amiante			
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné	
Régulière, par des enfants des adolescents ou des sportifs	A	A	B	A
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C	
Occasionnelle ou rare	B	C	C	

3° ETAPE DETERMINATION DE L'URGENCE DES MESURES A PRENDRE

Evaluation matériau	Risque de libération d'amiante			
	A	B	C	
≤ 1	III	III	III	
2	II	II	II	II
3	I	II	II	
≥ 4	I	I	I	

DEGRE D'URGENCE	MESURES A PRENDRE	
I Ordonner l'assainissement	-Lancer immédiatement les travaux d'assainissement. -Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence. -Effectuer évent. des mesures de qualité d'air.	
II Recommander des mesures d'assainissement	-Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux. -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans. -Effectuer évent. des mesures de qualité d'air.	✓
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	-Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux. -Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.	

Toute intervention sur le MCA doit être réalisée par une entreprise spécialisée respectant les prescriptions de la directive CFST N°6503 (déc.2008)

20 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert : Visa: M. HERVE SCHOPFER

BATIMENT : **Habitation Devaud- RAPPORT A17/VD.011, version 1.0**

Accompagnateur: --

Adresse : **Chemin de la Corbaz 49 1865 les Diablerets**

Date : **29/06/2022**

Nombre de prélèvements totaux : **2**

Nbre de prélèvements sans amiante : **1**

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K										L	m	n
										EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH												
										1 ère étape				2 ème étape			3 ème étape					
										EVALUATION DU MATERIAU RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE				EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION			DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE					
Etage	Lieu/Local	Sondage N° ou Prélèvement N°	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface etc.)	Type matériaux F/C/FP/FA/SOL/NFA	Page de la fiche d'identification	Référence du plan ou croquis page n°	Prélevé O/N	Présence d'amiante A/N/R	Selon Analyse en Laboratoire ou selon l'Expert LAB/EXP	TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3	ETAT DE LA SURFACE DU MATERIAU -1/ 0/ 1	INFLUENCES EXTERIEURES 0/1	EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total	TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C	ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF	EVALUATION DU RISQUE	I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT	II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT	III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT	MESURE VDI O/N	TAUX DE FAR/m3	Observations / Remarques
Sous-Sol	Dépendance		Sol			20	N	N	EXP													Dalle Béton
			Paroi			20	N	N	EXP													Mur
			Plafond			20	N	N	EXP													Isolation
	Chauffage/Dega		Sol			20	N	N	EXP													Dalle Béton
			Paroi			20	N	N	EXP													Mur
			Chauffage			20	N	N	EXP													De 2005
			Plafond			20	N	N	EXP													Béton
	Carnotzet		Sol			20	N	N	EXP													Béton
			Paroi			20	N	N	EXP													Mur
			Plafond			20	N	N	EXP													Bois

F flocage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA autres matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés

Tavillon bois et amiante

21 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert : Visa: M. HERVE SCHOPFER	BATIMENT : **Habitation Devaud- RAPPORT A17/VD.011, version 1.0**
Accompagnateur: --	Adresse : **Chemin de la Corbaz 49 - 1865 Les Diablerets**
Date : **29/06/2022**	Nombre de prélèvements totaux : **2** — Nbre de prélèvements sans amiante : **1**

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K										L	m	n
										EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH												
										1 ère étape				2 ème étape			3 ème étape					
										EVALUATION DU MATERIAU RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE				EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION			DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE					
Etage	Lieu/Local	Sondage N° ou Prélèvement N°	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface etc.)	Type matériaux F/C/FP/FA/SOL/NFA	Page de la fiche d'identification	Référence du plan ou croquis page n°	Prélevé O/N	Présence d'amiante A/N/R	Selon Analyse en Laboratoire ou selon l'Expert LAB/EXP	TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3	ETAT DE LA SURFACE DU MATERIAU -1/ 0/ 1	INFLUENCES EXTERIEURES 0/1	EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total	TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C	ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF	EVALUATION DU RISQUE	I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT	II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT	III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT	MESURE VDI O/N	TAUX DE FAR/m3	Observations / Remarques
Rez-de-Chaussée	Galerie		Sol/Carrela			21	N	N	EXP													Carrelage récent
			Paroi			21	N	N	EXP													Bois
			Plafond			21	N	N	EXP													Bois
	Sejour/Cui		Sol/Carrela			21	N	N	EXP													Carrelage récent
			Paroi			21	N	N	EXP													Bois+Fermacell
			Plafond			21	N	N	EXP													Bois
			Fenêtres			21	N	N	EXP													Sans Mastic
	Dépendance		Sol			21	N	N	EXP													
		3	Fenêtre	NFA	13	21	N	A	EXP	1	0	1	2	A	FAC	II		✓				Similitude
			Paroi			21	N	N	EXP													Bois
			Plafond			21	N	N	EXP													Bois

F flocage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA autres matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés

22 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert : Visa: M. HERVE SCHOPFER

BATIMENT : **Habitation Devaud- RAPPORT A17/VD.011, version 1.0**

Accompagnateur: --

Adresse : **Chemin de la Corbaz No 49 - 1865 Les Diablerets**

Date : **29/06/2022**

Nombre de prélèvements totaux : **2**

Nbre de prélèvements sans amiante : **1**

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K										L	m	n
										EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH												
										1 ère étape				2 ème étape			3 ème étape					
										EVALUATION DU MATERIAU RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE				EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION			DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE					
Etage	Lieu/Local	Sondage N° ou Prélèvement N°	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface etc.)	Type matériaux F/C/FP/FA/SOL/NFA	Page de la fiche d'identification	Référence du plan ou croquis page n°	Prélevé O/N	Présence d'amiante A/N/R	Selon Analyse en Laboratoire ou selon l'Expert LAB/EXP	TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3	ETAT DE LA SURFACE DU MATERIAU -1/ 0/ 1	INFLUENCES EXTERIEURES 0/1	EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total	TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C	ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF	EVALUATION DU RISQUE	I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT	II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT	III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT	MESURE VDI O/N	TAUX DE FAR/m3	Observations / Remarques
Rez-de-Chaussée	Bain		Sol			21	N	N	EXP													Winil/Lino récent
		12	Paroi /Carrela			21	O	N	LAB													Photo 5112
			Plafond			21	N	N	EXP													Bois
	Salon		Sol			21	N	N	EXP													Bois
			Paroi			21	N	N	EXP													Bois
			Plafond			21	N	N	EXP													Bois
		13	4 Fenêtres	NFA	13	21	O	A	LAB	1	0	1	2	A	FAC	II		✓				
	Chambre		Sol			21	N	N	EXP													
			Paroi			21	N	N	EXP													
			Plafond			21	N	N	EXP													
		3	Fenêtre	NFA	13	21	N	A	EXP	1	0	1	2	A	FAC	II		✓				**Similitude**

F flocage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA autres matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés

Tavillon bois et amiante

23 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert : Visa: M. HERVE SCHOPFER

BATIMENT : **Habitation Devaud- RAPPORT A17/VD.011, version 1.0**

Accompagnateur: --

Adresse : **Chemin de la Corbaz N0 49- 1865 Les Diablerets**

Date : **29/06/2022**

Nombre de prélèvements totaux : **2**

Nbre de prélèvements sans amiante : **1**

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K										L	m	n
										EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH												
										1 ère étape				2 ème étape			3 ème étape					
										EVALUATION DU MATERIAU RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE				EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION			DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE					
Etage	Lieu/Local	Sondage N° ou Prélèvement N°	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface etc.)	Type matériaux F/C/FP/FA/SOL/NFA	Page de la fiche d'identification	Référence du plan ou croquis page n°	Prélevé O/N	Présence d'amiante A/N/R	Selon Analyse en Laboratoire ou selon l'Expert LAB/EXP	TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3	ETAT DE LA SURFACE DU MATERIAU -1/ 0/ 1	INFLUENCES EXTERIEURES 0/1	EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total	TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C	ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF	EVALUATION DU RISQUE	I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT	II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT	III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT	MESURE VDI O/N	TAUX DE FAR/m3	Observations / Remarques
1er étage	Chambres N		Sol			22	N	N	EXP													Bois
			Paroi			22	N	N	EXP													Bois
			Plafond			22	N	N	EXP													Bois
		3	Fenêtre	NFA	13	22	N	A	EXP	1	0	1	2	A	FAC	II		✓				Similitude
	Douche/WC		Sol/Carrela			22	N	N	EXP													Pose récente
			Paroi/Carrela			22	N	N	EXP													Pose récente
			Plafond			22	N	N	EXP													Bois
	Degagement		Sol			22	N	N	EXP													Tapis
			Paroi			22	N	N	EXP													Bois
			Plafond			22	N	N	EXP													Bois

F flocage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA autres matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés

Tavillon bois et amiante

24 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

Nom de l'expert : Visa: M. HERVE SCHOPFER

BATIMENT : **Habitation Devaud- RAPPORT A17/VD.011, version 1.0**

Accompagnateur: -

Adresse : **Chemin de la Corbaz No 49 1865 Les Diablerets**

Date : **29/06/2022**

Nombre de prélèvements totaux : **2**

Nombre de prélève. sans amiante : **1**

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K										L	m	n
										EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH												
										1 ère étape				2 ème étape			3 ème étape					
										EVALUATION DU MATERIAU RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE				EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION			DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE						
Etage	Lieu/Local	Sondage N° et prélèvement N°	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface etc.)	Type matériaux F/C/FP/FA/SOL/NFA	Page de la fiche d'identification	Référence du plan ou croquis page n°	Prélevé O/N	Présence d'amiante A/N/R	Selon Analyse en Laboratoire ou selon l'Expert LAB/EXP	TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3	ETAT DE LA SURFACE DU MATERIAU -1/ 0/ 1	INFLUENCES EXTERIEURES 0/1	EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total	TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C	ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF	EVALUATION DU RISQUE	I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT	II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT	III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT	MESURE VDI O/N	TAUX DE FAR/m3	Observations / Remarques
Toiture /1er étage	Cham.Sud		Sol			22	N	N	EXP													Bois
			Paroi			22	N	N	EXP													Bois
			Plafond			22	N	N	EXP													Bois
		3	4 fenêtres	NFA	13	22	N	A	EXP	1	0	1	2	A	FAC	II		✓				Similitude
	Toit		Chevrons			22	N	N	EXP													Bois
			Lattage			22	N	N	EXP													Bois
		1	Eternit de toitur	NFA	12	22	N	A	EXP	1	0	1	2	A	DIF	II		✓				Amiante par défaut

F flocage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA autres matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés

Tavillon bois et amiante

30. Plans et croquis

Commune d'Ormont-Dessus / Parcelle 2808 juillet 2022

Recherche d'Amiante sur habitation N°Eca 1181

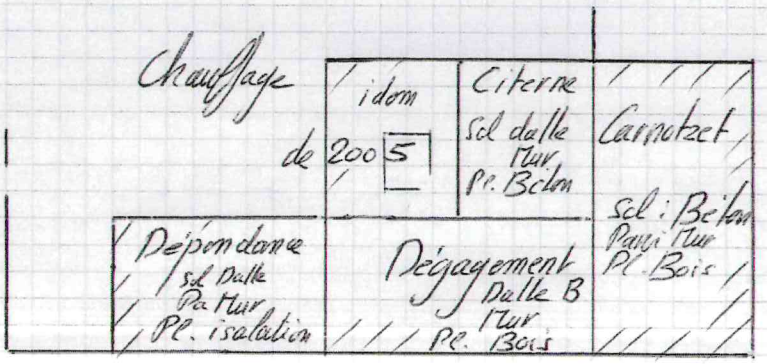

Vue en Plan du Sous-Sol

Légende :

En Rouge : les matériaux contenant des Mca

En Vert : Mca Retiré

En Bleu : sans Mca après test

Sans Sans Mca visible

Amiante :

Pas décelé

32 Rez

Commune D'Ormont-Dessus / Parcelle 2808 — juillet 2022

Recherche d'Amiante sur habitation N° Eca 1181

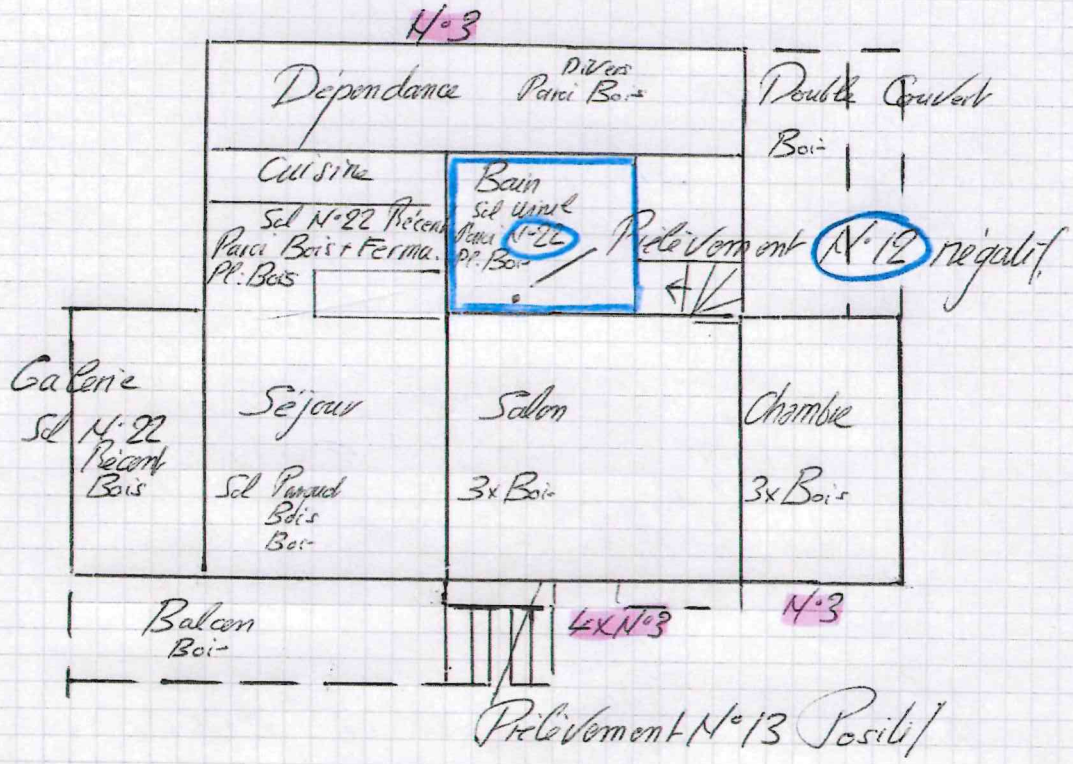

Plan Du Rez

Amiante :

N°3 Mastic fenêtre

N°22 Colle à Carrelage sans amiante
ou
N°22 Pose Récente

33 1er étage

juillet 2022

Commune d'Ormont-Dessus / Parcelle 2808

Recherche d'Amiante sur habitation N° Eca 1181

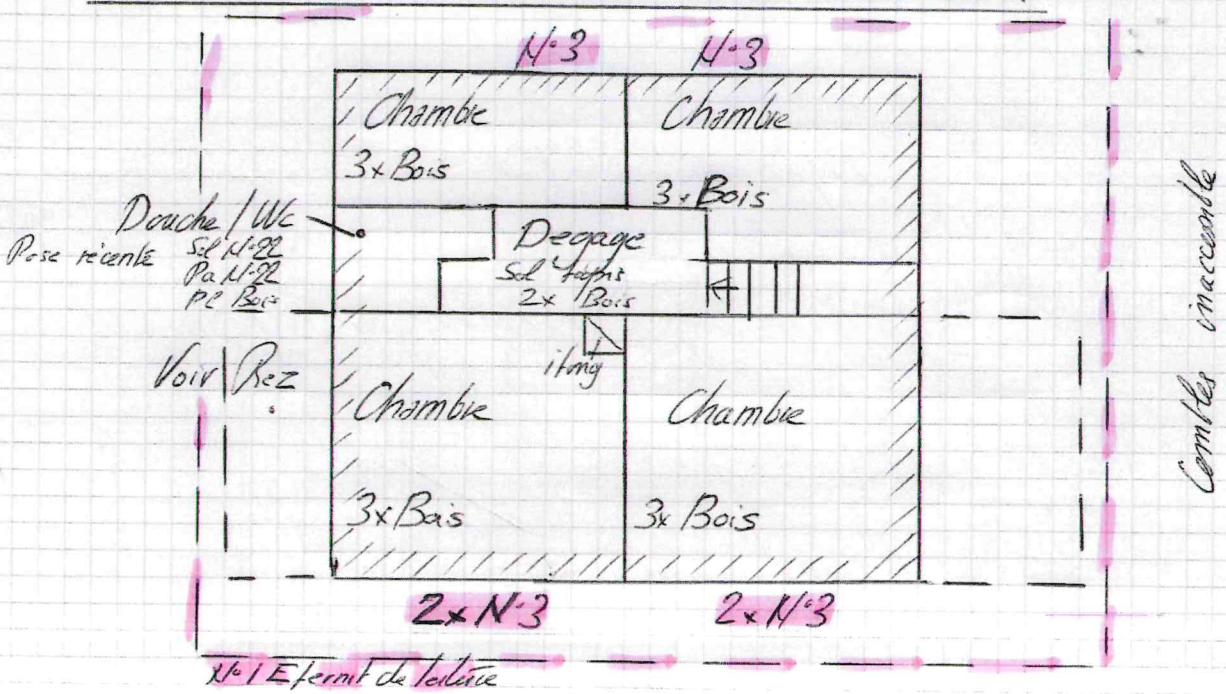

Vue en Plan du 1er étage

Amiante : N°1 Eternit de toiture amiante par défaut

N°3 Mastic fenêtre

40 PCB

40-Diagnostic PCB

Diagnostic Polychlorobiphényles (PCB) avant travaux

Liste des Matériaux et installations pouvant contenir des PCB	Présence/absence
Transformateurs et condensateurs électriques de plus de 1kg	Néant
Petits condensateurs électriques	Néant
Peinture anticorrosion et peinture d'étanchéité	Néant
Joints d'étanchéité	Néant

Bâtiment construit en 1719, Pierres Bétonnées au 1er et en bois aux étages supérieurs.

50 Filière d'évacuation

Sommaire:

51 Calcul des risques
52 Sommaire avec calcul des risques

51.-.Tableaux et grilles d'évaluation du risque

1re étape

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante

Le risque que le matériau libère de l'amiante est influencé par les trois facteurs suivants (fig. 2):

a) concentration en amiante et degré d'agglomération
b) état de la surface du matériau
c) influences extérieures

Chacun de ces trois facteurs doit être évalué séparément. La somme de ces trois évaluations donne une appréciation globale du matériau qui peut aller de 0 à +5.

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés		Evaluation
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3	_____
	Fortement aggloméré	1	_____
1b) Etat de la surface du matériau	Délectueux, abîmé, inconnu	1	_____
	Intact, non endommagé	0	_____
	Vitrifié, confiné	-1	_____
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1	_____
	Aucune influence extérieure	0	_____
Total = évaluation globale du matériau			_____

Fig. 2: évaluation du risque de libération d'amiante en fonction du matériau (cumul des trois facteurs déterminants).

2e étape

Evaluation de l'utilisation des locaux, risque de contact avec l'amiante et exposition

Les deux facteurs suivants sont pris en compte dans l'évaluation du risque de contact avec l'amiante lié au mode d'utilisation des locaux (fig. 3):

a) type et fréquence de l'utilisation du local
b) emplacement du matériau contenant de l'amiante dans le local

Pour combiner l'évaluation de ces deux facteurs, on utilise une matrice de risque (fig. 3). Pour ce faire, on recourt aux lettres A, B et C pour donner une évaluation globale de l'utilisation des locaux.

Type et fréquence d'utilisation des locaux	Emplacement du matériau contenant de l'amiante: Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, des adolescents ou des sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Fig. 3: évaluation du risque de contact avec de l'amiante (exposition) en fonction de l'utilisation des locaux.

3e étape

Détermination de l'urgence des mesures à prendre

3.1 Degrés d'urgence

Pour la détermination finale de l'urgence des mesures à prendre, on utilise une fois encore une matrice; elle combine les facteurs «risque de libération d'amiante en fonction du matériau» et «utilisation des locaux» et permet de savoir si le degré d'urgence est de niveau I, II ou III (fig. 4).

Evaluation du matériau	Risque de libération d'amiante: A	B	C
≤ 1	III	III	III
2	II	II	III
3	I	II	II
≥ 4	I	I	I

Fig. 4: détermination du degré d'urgence des mesures à prendre (I, II ou III).

Degré d'urgence	Mesures à prendre
I Ordonner l'assainissement	- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement - Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air [1]
II Recommander des mesures d'assainissement	- Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air [1]
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux

Fig. 5: degrés d'urgence et mesures à prendre pour éviter toute contamination par de l'amiante.

52 Filière d'évacuation

52 – Tableau « Types de déchets et catégorisation »

Type de matériau	Code OMoD	Conditionnement	Filière d'élimination
Fibrociment	17 06 98	Emballages en plastique transparent, en double sac de benne ou en big-bag, portant l'étiquette « - attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 - ORRChim).	Décharge de type B (anciennement DCMI)
Colles de carrelage ou de faïence	17 06 05 [ds]	Double sac en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « - attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 - ORRChim).	Décharge de type E (anciennement DCB) Inertam (France)**
Mastics de vitrage	17 06 05 [ds]		
Revêtements de sol synthétiques	17 06 05 [ds]		
Matériaux d'isolation	17 06 01 [ds]		
Eléments de laboratoire	17 06 01 [ds] 17 06 05 [ds]		
Autres déchets amiantés*	17 06 01 [ds] 17 06 05 [ds] 16 01 11 [ds] 16 02 12 [ds]		

** Installation de destruction des fibres d'amiante à haute température (vitrification). L'usine Inertam se trouve dans le département des Landes (40) en France.

Pour ce chantier: Les matériaux amiantés ou l'amiante seront déposés, selon les normes en vigueur et posés dans des bibags et transportés dans une décharge (Satom ou Sorsag) qui accepte l'amiante et éliminé selon le tableau ci-dessus.